

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 15h04 Réference de l'AR : 002-200043495-20220324-DEB202203_03-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2022

Délibération n°3

Date de convocation : le 16/03/2022

Date d'affichage : le - 8 AVR. 2022

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

<u>Présents</u>: Eric DELHAYE - Fabrice FERON - Olivier JOSSEAUX - Yves BRUN - Benoit BUVRY - Franck DEMAZURE - Yves ROBIN

Absents excusés donnant pouvoir : Sylvie LETOT-DURANDE à E.DELHAYE

Absents excusés: Maxime KELLER - Mathieu FRAISE

<u>Objet</u>: Accord-cadre à bons de commande portant sur les travaux d'inspections caméra des collecteurs assainissement réseau séparatif et unitaire avec curage préalable

Rapporteur: Benoît BUVRY

Exposé:

Dans le cadre de l'exercice des compétences assainissement et eaux pluviales urbaines, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon doit pouvoir contrôler le bon fonctionnement et l'état des collecteurs d'assainissement.

Afin de répondre à ce besoin, la collectivité a recours à la technique de l'accord-cadre à bons de commande afin de pouvoir répondre, de façon ponctuelle, à des besoins de reconnaissance, de contrôle, mais également à des besoins d'urgence (casse sur réseau, etc.).

Dans ce cadre, il convient de procéder à une mise en concurrence selon une procédure adaptée en vue de conclure un accord-cadre d'une durée de maximale de trois ans avec un maximum fixé à 210 000 euros HT (marché d'un an renouvelable deux fois)

Par conséquent, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la satisfaction de ce besoin, et notamment à la conclusion de cet accord-cadre mono-attributaire.

Délibération

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 Juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide:

1. D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre à bons de commande portant sur les travaux d'inspections caméra des collecteurs assainissement réseau séparatif et unitaire avec curage préalable, ainsi que toute décision concernant les éventuels avenants;

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU **- 8 AVR. 2022**





Nombre de conseillers titulaires	: 10
Nombre de conseillers présents	: 07
Nombre de votes exprimés	: 08
Votes favorables	: 08
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00